



## Aktualités du SEVF...



Depuis quelques semaines, notre employeur – le gouvernement – a quelque peu modifié son visage : nouvelle Première Ministre et nomination de quelques nouveaux ministres, sauf pour l'éducation. Si les grandes organisations syndicales ont pu sentir un léger changement de ton de la part du gouvernement caquiste, il en faudra bien plus au réseau de l'éducation pour « donner un peu d'air » au personnel enseignant qui œuvre dans les écoles et centres.

L'intelligence artificielle s'avérera un nouveau défi pour nous. **Les enjeux récurrents, comme le manque de services aux élèves ayant des besoins particuliers et une réelle reconnaissance du travail effectué par les enseignantes et enseignant, demeurent en attente d'investissements et de solutions concrètes.**

*Le SEVF, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, poursuivra sans relâche ses représentations pour défendre le point de vue de ses membres.* À ce propos, il pourra notamment s'inspirer du Grand Colloque « Maîtres de notre profession! » qui a eu lieu les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai derniers. Les sujets discutés, avec les autres membres faisant partie de notre Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), feront l'objet de présentations futures au SEVF. Nous vous reviendrons donc sur l'intelligence artificielle, mais aussi sur la formation initiale, l'insertion professionnelle ainsi que sur le fait d'exercer son leadership professionnel.

Le Conseil de déléguéEs de mai 2026 fut presque entièrement dédié aux affectations du personnel enseignant de notre CSS pour 2026-2027.

Un premier document, avec plusieurs références aux conventions collectives locale et nationale, a été présenté et expliqué. Ce document se divisait en 3 parties :

- **La préparation de l'opération affectation et mutation**, dont la révision des critères que sont l'ancienneté, l'expérience et la scolarité, ces critères étant hyper importants pour déterminer les enseignantes et enseignants pouvant se retrouver en surplus au sein de leur établissement.
- **Certains mouvements du personnel enseignant avant le processus d'affectation et de mutation**, y compris ce qui peut se passer s'il y a une ouverture ou une fermeture de classe (ou de groupe d'élèves). Pour les titulaires du primaire (champ 3), le document inclut également les mouvements du personnel enseignant impliquant l'annexe 49.
- **L'application en tant que telle du processus d'affectation et de mutation**. Cette troisième partie décrit notamment la démarche à respecter pour relocaliser, dans un autre établissement, les enseignantes et enseignants qui se retrouvent en surplus.

Les personnes déléguées ont reçu les **dernières informations mises à jour concernant la liste du personnel enseignant en excédents d'effectifs** (surplus au niveau de leur école), **la liste des postes vacants** qui est mise à jour **régulièrement** (à noter que, pour cette liste, les postes à l'éducation des adultes et en formation professionnelle restent toujours à confirmer), **la liste des enseignantes et des enseignants risquant d'être mis-e-s en disponibilité ou non rengagé-e-s** (communément appelé-e-s : enseignant-e-s marqué-e-s). Lors de la réunion du Conseil des déléguéEs, nous savions qu'une quinzaine d'enseignantes ou d'enseignants étaient en surplus dans leur établissement. Deux parmi celles-ci ou ceux-ci étaient marqué-e-s. Et plus d'une cinquantaine de postes étaient vacants, et ce, tous secteurs ou champs confondus.

Il s'avère également important de savoir que **les informations fournies lors du CD de mai 2026 ont déjà changé**. D'abord, le processus d'affectation s'est déroulé le 7 mai dernier et, ensuite, des rencontres entre les Services éducatifs et le SEVF ont fait en sorte que des modifications ont déjà eu lieu depuis cette date.



C'est notamment pour cette raison qu'il est important, pour les personnes intéressées aux ***mouvements volontaires, d'en faire dans les établissements où elles sont intéressées à aller enseigner, et ce, peu importe s'il y a des postes disponibles ou non, car beaucoup de choses peuvent encore changer*** (rappel : la période de **demande pour faire des mouvements volontaires** se déroule depuis le 11 mai et se terminera le 25 mai prochain).

Enfin, au moment d'écrire ces lignes, il est important de spécifier que **le SEVF poursuit ses représentations pour les affectations du personnel enseignant spécialiste au primaire ainsi que pour les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle et l'éducation des adultes** (notamment pour l'ouverture de postes vacants).

## C

### lause de protection du pouvoir d'achat – Convention collective nationale

Document 2526-CD-030



Parmi les bonnes nouvelles que nous avons reçues dernièrement, il y a celle **concernant la clause d'ajustement de la protection du pouvoir d'achat qui s'est déclenchée**. Cette clause, prévue dans la dernière entente nationale, établit un seuil de déclenchement qui a été franchi suite au pourcentage (2,71%) de croissance de l'indice des prix à la consommation annuel moyen du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

Il suffit de lire **L'info-négo du Front commun** qui a été publié le 20 avril dernier. C'est le même bulletin *Info-négo* qui a été remis et expliqué aux personnes déléguées au CD du mois de mai. L'explication concerne entre autres l'ajustement de nos salaires et le délai de l'employeur pour mettre en œuvre cet ajustement et verser la rétroactivité. À souligner : la partie du document parlant de moyenne annuelle versus l'inflation annuelle ne nous concerne pas.

## É

### quité salariale

Document 2526-CD-031

La huitième fiche explicative en provenance de notre Centrale, la CSQ, a été présentée aux personnes déléguées lors du CD de mai 2026. Cette fiche est tout simplement la **charte d'engagement en matière d'équité salariale de la CSQ**. Le SEVF, comme notre Fédération et notre Centrale, s'est engagé à faire connaître cette charte à ses membres. Vous pouvez donc cliquer sur **le lien** pour en prendre connaissance ou demandez à votre personne déléguée le document qui a été remis lors du CD.


## Négociation locale



Des rencontres entre la partie patronale (CSS) et le SEVF ont eu lieu le 28 avril et le 8 mai 2026. **Plusieurs clauses ont été déposées par le SEVF en lien avec les priorités que nous nous sommes établies**, entre autres les mouvements volontaires, les « poste à poste », les rencontres collectives et la reconnaissance du temps fait par la personne déléguée ainsi pour notre participation au conseil d'établissement. **Du côté de notre CSS, les offres faites à la table de négociation toucheraient notamment les congés spéciaux (forces majeures), les congés sans traitement, les listes de priorité et la coupure de traitement à la minute (secteur des jeunes et éducation des adultes).** Ces offres, vous le comprendrez bien, ne feraient pas en sorte que nos conditions de travail s'amélioreraient. **Le SEVF, avec l'appui de ses membres, travaillera fort pour éviter de telles détériorations.**



# 1, 2, 3... GO !

|   |   |
|---|---|
| <b>2 juin 2026</b>  | <b>Conseil de délégués</b><br>(Club de golf Métabéroutin)   |
| <b>16 juin 2026</b>   | <b>Rencontre du personnel enseignant à statut précaire</b><br>(Club de golf Métabéroutin). <a href="#">Inscription</a>  |
| <b>26 Juin 2026 AM</b>  | <b>Affectations pour le personnel enseignant E2 (Secondaire, adaptation scolaire et spécialistes)</b><br>Centre de services scolaire, une convocation vous sera transmise   |
| <b>29 Juin 2026 AM</b>  | <b>Affectations - choix d'un poste E2 ou E1 – personnel enseignant de la liste de priorité (Secondaire, adaptation scolaire et spécialistes)</b><br>Centre de services scolaire, une convocation vous sera transmise.   |
|  | <i>Vous avez un questionnement concernant vos conditions de travail? Vous voulez émettre un commentaire à une personne représentante du SEVF?... Cliquez sur le lien suivant pour connaître les heures d'ouverture du centre administratif du SEVF, la répartition des dossiers entre les membres libérés et leurs coordonnées : <a href="https://sevf.ca/h/nous-joindre/">https://sevf.ca/h/nous-joindre/</a>.</i> |